



AIDE-SOIGNANT·E

Rentrée le 8 janvier
2024

Du lundi au vendredi,
de 8h45 à 16h30

CHAMP D'ACTIVITÉ

L'aide-soignant·e assiste l'infirmier, sous son contrôle, en matière de soins, d'éducation et de logistique. Sous délégation, il·elle exécute les actes infirmiers autorisés (AR27/02/19).

Les objectifs de l'aide-soignant·e sont le maintien, l'amélioration ou le rétablissement de la santé et du bien-être des personnes.

Il·Elle se charge de tous les soins d'hygiène et contribue aux soins infirmiers et psychosociaux. Il·Elle s'occupe de l'administration des médicaments, de la pose et de l'entretien de prothèses ou de bas de contention, les bains de bouche, des pesées ; il·elle effectue les prises de température et de pouls ou encore la surveillance des sondes.

L'aide-soignant·e assure également le service des repas (préparation des chariots, aide à l'alimentation et à l'hydratation, observation d'éventuels troubles de l'alimentation).

Contact privilégié et de première ligne, l'aide-soignant·e assure l'interface entre le patient, son entourage et l'équipe médicale. Il·Elle a donc souvent un rôle de soutien moral auprès de la personne malade et de sa famille, notamment dans le cadre de soins palliatifs.

Chaque jour, il·elle veille à communiquer sur l'état de santé du patient, en consignant ses observations dans un rapport ou lors de participation à des réunions d'équipe. Enfin, il·elle est également responsable de la logistique de son service.

Le travail de l'aide-soignant·e implique par ailleurs de posséder les qualités humaines requises pour assurer le bien-être du bénéficiaire.

DURÉE

2 ans (+ l'épreuve intégrée). Les cours se donnent du lundi au vendredi, de 8h45 à 16h30 (y compris pendant le congé de détente et la première semaine du congé de printemps).

Durant la première année d'étude, les cours sont en commun avec la formation d'aide-familial-e.

Les stages sont susceptibles de se dérouler durant les congés scolaires. Les lieux de stage sont déterminés par l'établissement scolaire.

PROGRAMME

1^{ère} année : tronc commun (aide familial-e & aide-soignant-e)

UE1	Découverte des métiers de l'aide et de soins aux personnes	24 p
UE2	Communication : expression orale et écrite appliquée	60 p
UE3	Connaissances préalables au stage d'observation	140 p
UE4	Aide à la vie journalière	200 p
UE5	Stage d'observation	156 p
UE6	Approche conceptuelle	140 p
PRESC	Initiation aux premiers secours	20 p
UE7	Stage d'insertion	240 p

2^{ème} année : aide-soignant-e

UE8	Méthodologie appliquée	290 p
UE9	Approche conceptuelle	160 p
UE10	Stage d'intégration	412 p
UE11	Epreuve intégrée	40 p

UE = Unité d'Enseignement p = période = 50 minutes

COÛT

Le montant du droit d'inscription est proportionnel au nombre de périodes suivies dans le courant de la même année. Exemple : UE 1 = 38,70€ pour 24 périodes.

Gratuité pour les personnes exonérables (FOREM, CPAS, AVIQ...) sur base d'une attestation récente.

SANCTION

Le titre délivré à l'issue de la section est le Certificat de qualification d'aide-soignant·e correspondant au certificat de qualification « aide-soignant·e » délivré à l'issue de la 7^{ème} professionnelle « aide-soignant·e » subdivision services aux personnes, par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice.

La fréquentation des cours est obligatoire afin de prétendre à la sanction de la formation.

DEBOUCHÉS

Services et institutions hospitalières; Maisons de repos agréées; Maison de repos et de soins agréées; Maisons de soins psychiatriques agréées; Centres de soins de jour agréés; Centres de court séjour agréés; Institutions qui constituent le domicile ou la résidence; Secteur des soins à domicile.

CONDITIONS D'ADMISSION

- être âgé·e de 18 ans minimum ;
- être titulaire du Certificat de l'Enseignement Secondaire Inférieur ou du Certificat de l'Enseignement du 2^{ème} degré de l'enseignement secondaire.

Toutefois, les personnes ne disposant pas du titre requis pourront accéder à la formation sous réserve de la réussite d'un **test d'admission en français, organisé le 19 décembre 2023 à 8h45 (inscription préalable requise).**

INSCRIPTIONS : DU 22 NOVEMBRE 2023 AU 22 DÉCEMBRE 2023

Se présenter à l'IPFS muni·e :

- de la carte d'identité électronique ou son document d'identité + une copie recto/verso (si le document d'identité n'est pas pourvu d'une puce électronique);
- du titre requis (CESI ou CE2D);
- du montant du droit d'inscription, soit 38,70€ pour la première unité d'enseignement (paiement par carte bancaire).

Pour les personnes exonérables, soit :

- le n° d'inscription du FOREM ou d'ACTIRIS;
- une attestation récente du CPAS pour les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale;
- une attestation récente de l'AVIQ.

L'inscription est définitive lorsque le dossier est complet et les droits d'inscription payés.

INFORMATIONS PRATIQUES

Institut Provincial de Formation Sociale

Site du Campus provincial

Rue Henri Blès 188

5000 Namur



En train (SNCB) : la gare de Namur est située à 25 minutes à pied du Campus provincial



En bus (TEC) : ligne 27 (Salzennes-Balances).
6 min. – 5 arrêts



Location possible de vélo à la gare



En voiture: E411 sortie 13 ou 14
Suivre Namur expo via N90 et Avenue Sergent Vrithoff.

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30 (sauf congés scolaires et jours fériés).

Tél: +32(0)81 776 730

ipfs.accueil@province.namur.be

www.ipfs.be